

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit du mois de mars à 19 H 00

OBJET : FINANCES

Création d'une tarification pour la location de la salle Michel Serrault et du Foyer du Théâtre Pierre-Fresnay

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **21 mars 2025**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°**2025/061**

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR,
Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU
MUSTAFA, **Adjoint au Maire**

M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS,
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, M. KNOBLOCH, Mme THYS,
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, Mme BARIL,
M. PERROT, M. MELO DELGADO, M. BAY, M. KHINACHE,
Mme DAHMANI, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LEMARCHAND

(pouvoir à Mme DEHAS)

Mme BENLAHMAR

(pouvoir à M. HAQUIN)

M. GODARD

(pouvoir à M. CARON)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Mme LAMBERT

(pouvoir à Mme DE CARLI)

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est
de 35 (la condition de
quorum est de 18 membres
présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 01/04/2025

Publiée le : 02/04/2025

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy - Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

FINANCES

Création d'une tarification pour la location de la salle Michel Serrault et du Foyer du Théâtre Pierre-Fresnay

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 19 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que le Théâtre Pierre-Fresnay constitue un équipement important de notre Commune, permettant l'organisation d'événements culturels, associatifs et privés ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place une grille tarifaire pour la location de la salle Michel Serrault et du Foyer du Théâtre Pierre-Fresnay,

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la grille tarifaire pour la location de la salle Michel Serrault et du Foyer du Théâtre Pierre-Fresnay ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

TARIFS LOCATIONS THÉÂTRE PIERRE-FRESNAY

Direction de l'événementiel

E-mail : evenement@ville-ermont.fr

Tarifs location de salles 2025

Théâtre Pierre-Fresnay		Ermontois	Hors commune
		Montant	Montant
Foyer	Demi-journée	250 €	370 €
	Journée	350 €	520 €
	Soirée	540 €	750 €
Salle Michel Serrault*	Demi-journée	800 €	1 100 €
	Journée	1 200 €	1 500 €
	Soirée	1 800 €	2 100 €
Théâtre Pierre-Fresnay dans sa totalité	Demi-journée	1 500 €	2 200 €
	Journée	2 100 €	3 000 €
	Soirée	3 200 €	4 000 €
Agent de sécurité incendie et d'assistance à la personne	Demi-journée (5h)	120 €	180 €
	Journée ou soirée (10h)	240 €	350 €
Régisseur	Demi-journée (5h)	160 €	240 €
	Journée ou soirée (10h)	320 €	480 €

Conditions de location

La location en demi-journée est possible sur une période de 5 heures, du lundi au dimanche, entre 8 h et 18 h.

La location en journée complète s'étend du lundi au dimanche, de 8 h à 18 h.

Pour les locations en soirée, elles sont disponibles du lundi au dimanche, de 18 h à minuit, incluant l'installation réalisée durant la journée.

* À noter que pour la location de la salle Michel Serrault, la présence d'un régisseur est fortement conseillée.



Vu pour être annexé à
délibération n° 25/bb1 du 27/03/2025
ERMONT, le 01/04/2025
Le Maire,